

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1782

présenté par
Mme Kerbarh, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 30, substituer aux mots :

« au plus tard le »

les mots :

« à compter du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.